

Opération MICHELIN – FEU VERT Montage remboursé à 50%

du 03/12/2024 au 01/01/2025

1. Offre valable pour les **8 000 premières inscriptions*** pour tout achat de deux (2) ou quatre (4) pneus MICHELIN (Eté, Hiver ou CrossClimate) montés et équilibrés. Les pneumatiques devront être de même dimension et de même gamme (Tourisme, 4x4, Camionnette), et l'achat et le montage devront être effectués entre le **3 décembre et le 1er janvier 2025** dans les points de vente physiques Feu Vert et Feu Vert Services participants en France Métropolitaine.

Bénéficiez du remboursement, par virement bancaire, de 50% du prix du montage TTC de vos pneus.

Le remboursement comprend 50% du forfait montage (avec pose et équilibrage) et de la fourniture et pose de valve (hors valves spécifiques TPMS) dans la limite de 25€ TTC par pneu monté soit 50 € TTC pour 2 pneus montés et 100€ TTC pour 4 pneus montés.

Chaque consommateur achetant (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre.

Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques MICHELIN doivent avoir été achetés en une fois, montés et équilibrés et doivent figurer sur la même facture, cette dernière devant être acquittée durant la période de l'offre susmentionnée (du 3 décembre au 1er janvier 2025).

Opération promotionnelle ouverte uniquement aux points de vente physiques Feu Vert et Feu Vert Services situés en France Métropolitaine dont la liste figure sur le site internet <https://www.feuvert.fr/>

** Consultez le nombre de **participations restantes** directement sur le site*

<https://promo.michelin.fr/promotions/feu-vert24>

2. **Offre limitée à deux (2) participations par foyer** (même nom et même adresse pour une personne physique majeure) ou deux (2) participations par personne morale (même raison sociale, même adresse) domiciliée en France Métropolitaine, Corse et Monaco inclus (hors DOM-ROM-COM). Une (1) seule dotation sera offerte pour une (1) même facture correspondant à un (1) véhicule.

Après votre achat, pour bénéficier de l'offre, **vous avez jusqu'au 13 janvier 2025 pour participer en respectant les modalités suivantes :**

- Connectez-vous au site <https://promo.michelin.fr/promotions/feu-vert24>
- Remplissez le formulaire de participation en indiquant impérativement un e-mail valide de contact et un RIB correspondant à celui sur lequel vous voulez recevoir le virement bancaire. L'e-mail est indispensable au traitement de l'opération.

- Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat de pneumatiques (facture). L'achat doit avoir été effectué au cours de la période de l'opération sus-indiquée. Votre facture doit être nominative, et comprendre le nom du point de vente (enseigne), ses coordonnées, la date d'achat, le nombre de pneus achetés, leurs dimensions, la gamme et la marque des pneus, le montage et l'équilibrage des pneus. La copie de la facture doit être intégrale et lisible. A défaut, la participation sera jugée non-conforme et ne sera pas prise en compte.
- Vérifiez vos coordonnées et vos justificatifs puis validez votre participation. Une fois cette dernière validée, vous recevrez un e-mail de confirmation.

3. **Dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la réception du mail de conformité de votre participation, vous recevrez votre virement bancaire sur le RIB communiqué lors de votre inscription.** La dotation en virement bancaire ne pourra pas être échangée contre toute autre dotation de quelque nature que ce soit. Le montant de votre remboursement ne pourra pas excéder 25€TTC par pneu monté.

Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site <https://promo.michelin.fr/promotions/feu-vert24> et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra pas être satisfaite. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, adresse et preuve d'achat. Pour ce faire, la société de gestion mandatée par Feu Vert et Michelin, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat ou toute participation frauduleuse entraînera la nullité de la participation et du bénéfice de l'offre. La société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites pour toute participation frauduleuse.

Offre promotionnelle avec obligation d'achat réservée aux personnes physiques majeures ayant acheté et monté deux (2) ou quatre (4) pneus MICHELIN Eté, Hiver ou CrossClimate (tourisme, 4X4, camionnette, camping-car) dans un des points de vente Feu Vert et Feu Vert Services participant situé en France métropolitaine, Corse incluse (hors DOM-ROM-COM) (voir liste sur feuvert.fr). Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Chaque consommateur peut acheter un pneu MICHELIN à l'unité, mais ne bénéficiera pas de l'offre promotionnelle.

Offre limitée à deux (2) participations par foyer (même nom, même adresse) et/ou IBAN/BIC et une (1) participation par facture et par véhicule.

Seules les inscriptions sur le site <https://promo.michelin.fr/promotions/feu-vert24>, réalisées au plus tard le 13 janvier 2025, seront prises en compte.

Offre non cumulable avec toute autre opération en cours portant sur les mêmes produits.

Les réclamations concernant une demande de participation envoyées après le 13 janvier 2025 ne seront plus traitées.

Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez nous contacter par mail en renseignant le numéro de l'opération 4014 à l'adresse suivante : service.consommateur@take-off.fr

Michelin et Feu Vert en tant que responsable de traitement, mettent en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion d'une opération promotionnelle ce traitement est basé sur le respect d'une obligation contractuelle. Les données traitées sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et Feu Vert

et le cas échéant de leurs sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis. En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à sa disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France Michelin ou à Feu Vert. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin et/ou Feu Vert, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit. Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement Général sur la Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans des cas définis par réglementation applicable. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes, 63000 Clermont-Ferrand, ou contact@tc.michelin.eu, et/ ou FEU VERT - Info et Libertés - BP 70162 - 69136 ECULLY Cedex ou par email à « info-libertes@feuver.fr » sont vos interlocuteurs pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site internet à : www.cnil.fr.

Michelin et Feu Vert se réservent le droit d'écourter ou d'annuler l'opération à tout moment, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.